

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 décembre 2023

---

**CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 50

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, M. Brigand, M. Cordier, Mme Gruet, M. Meyer Habib,  
Mme Frédérique Meunier, M. Le Fur, Mme Tabarot, M. Taite, Mme Corneloup, M. Hetzel,  
Mme Anthoine et M. Dubois

---

**ARTICLE 1ER EB**

I. –À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« peut, par une décision motivée, être »

le mot :

« est ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« lorsque ceux-ci sont commis sur le titulaire d’un mandat électif public, dans l’exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l’auteur. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à systématiser le retrait de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle pour tout étranger ayant commis des crimes et délits (atteintes à la vie, à l’intégrité physique, mise en danger) contre des personnes.